

FONDS d'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

PPCR/SC.10/4
16 avril 2012

Réunion du Sous-comité du PPCR
Washington
30 avril 2012

Point 5 de l'ordre du jour

**PROGRAMME STRATEGIQUE POUR LA RESILIENCE CLIMATIQUE
DE LA DOMINIQUE**

Projet de décision du Sous-comité du PPCR

Le Sous-comité du PPCR, ayant examiné le document PPCR/SC.10/4 intitulé « Programme stratégique pour la résilience climatique de la Dominique », pays participant au programme pour la région Caraïbes,

- a) approuve le Programme stratégique pour la résilience climatique (SPCR) qui doit servir de cadre à la poursuite de l'élaboration des projets envisagés dans le plan stratégique et prend note de la demande de financement de 7 millions de dollars à titre de don et de 9 millions de dollars sous forme d'apports concessionnels ;
- b) confirme sa décision relative à l'allocation des ressources, adoptée aux réunions de juin 2010 et de juin 2011, en vertu de laquelle la fourchette de financement pour le programme régional, qui comprend des programmes stratégiques pour les pays participants et un volet régional, doit servir à planifier l'amélioration des propositions de projets et de programmes destinées à être soumises au Sous-comité pour approbation d'un financement au titre du PPCR ; il est toutefois entendu que les financements correspondant à la limite inférieure de la fourchette seront plus facilement approuvés que ceux proches de la limite supérieure, lesquels seront fonction des ressources disponibles. La fourchette de financement convenue pour un programme régional pilote est de 60 à 75 millions de dollars à titre de don, le montant des autres apports concessionnels ne pouvant dépasser 36 millions de dollars ;
- c) souligne par ailleurs que la qualité des activités proposées sera un élément d'appréciation important dans la décision du Sous-comité d'accorder ou non le financement demandé au titre du PPCR pour le projet envisagé ;
- d) invite les pays pilotes et les BMD, une fois que tous les pilotes et le volet régional du programme auront été approuvés (étant entendu que le programme régional pour les Caraïbes est composé de six programmes pilotes nationaux et d'un volet d'activités régional), à confirmer le niveau de ressources affecté à chaque pilote et au volet régional, en tenant compte des fourchettes de ressources susmentionnées qui pourraient être mises à la disposition du programme régional ;
- e) approuve un financement total au titre du PPCR de 235 000 dollars sous forme de don pour la préparation du projet à mettre en place dans le cadre du SPCR ; ledit projet comprend les trois composantes suivantes mises en œuvre par la BIRD :
 - i. *Promotion de la sécurité alimentaire grâce au développement d'une agriculture et d'une pêche résilientes au climat ;*
 - ii. *Cadre complet de gestion des risques et financement pérenne de la lutte contre le changement climatique ; et*
 - iii. *Renforcement de la résilience des écosystèmes/infrastructures et promotion d'implantations humaines pérennes ;*

de 245 000 dollars pour le financement desdits services devant être fournis par la BIRD ;

- f) demande au Gouvernement de la Dominique et à la BIRD de tenir compte, dans la poursuite de l'élaboration du projet envisagé au titre du SPCR, des observations écrites qui seront transmises par les membres du Sous-comité au plus tard le 11 mai 2012.